

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2023

ACTUALISATION DU  
TABLEAU DES  
EMPLOIS

N° CS2023-28

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président

Convocation du : 15 juin 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN –  
M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Christophe  
ARMINJON – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –  
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean  
CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN –  
M. Florent BENOIT – M. Claude THABUIS – M. Catherine  
BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme  
Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annie MARCELOT, suppléante de Mme Christine  
DUPENLOUP – M. Olivier JACQUIER, suppléant de Mme  
Chrystelle BEURRIER – M. Gérard STEHLE, suppléant de  
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant  
de Mme Carole VINCENT

- Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ, donne pouvoir à M. Denis LINGLIN –  
M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir à  
M. Max GIRIAT – M. Alain LETESSIER, donne pouvoir à  
M. Christian DUPESSEY – M. Sébastien JAVOGUES,  
donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

**Mme Christine DUPENLOU  
BEURRIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole  
VINCENT - M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND –  
M. Jean-François OBEZ – M. Alain LETESSIER – M.  
Sébastien JAVOGUES**

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

- Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2022-31 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant adoption du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2023, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- Transformer un poste d'attaché territorial en attaché principal territorial
- Transformer un poste de rédacteur territorial en adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **Filière administrative :**

#### Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal territorial dont un à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 11 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

#### Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur

#### Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

### **Filière technique :**

#### Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget primitif 2023.

<b>Pôle métropolitain du Genevois français</b>				
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>BP 2023</b>	
<b>EMPLOI PERMANENT</b>				
<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>dont non titulaire</b>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
<b>Total emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	2	1	
Attaché	A	11	11	6
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B			
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>Total Filière administrative</b>		<b>18</b>	<b>16</b>	<b>6</b>
<b>Filière technique</b>				
<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>dont non titulaire</b>
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C			
<b>Total Filière technique</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>19</b>	<b>6</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 27/06/23

Publié ou notifié le 27/06/23

Le Président,  
Christian DUPESSEY

